

Prêts garantis par l'Etat, écoles marseillaises: l'Assemblée vote au pas de charge

Paris, 13 nov. 2021 (AFP) -

L'Assemblée a terminé vendredi soir l'examen en première lecture du projet de budget 2022, en révisant sa prévision de déficit et en adoptant au pas de charge plusieurs dispositions importantes comme la prolongation des prêts garantis par l'Etat ou en faveur des écoles marseillaises.

Avant le vote solennel prévu mardi, le gouvernement a fait adopter deux amendements pour prendre en compte les nouvelles dépenses adoptées pendant cette première lecture et qui viennent alourdir le déficit à -5% du PIB et un solde négatif de 155 milliards d'euros.

Entre la présentation du projet de budget et la fin de son examen en première lecture au Palais Bourbon, 11,8 milliards de dépenses supplémentaires ont été ajoutées: plan France 2030, bouclier tarifaire contre la hausse des prix de l'énergie, etc.

Les députés ont en outre adopté sans débat la prolongation de six mois des prêts garantis par l'Etat (PGE) jusqu'à la fin juin 2022 comme l'avait annoncé le ministre de l'Economie.

Plus de 690.000 PGE ont été accordés pour plus de 140 milliards d'euros depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, permettant de renflouer la trésorerie des entreprises face à une chute brutale de leur activité.

L'objectif est "d'accompagner les entreprises en sortie de crise", a résumé le ministre des Comptes publics, Olivier Dussopt.

Un autre outil anti-crise a également été prolongé jusqu'à la fin 2023: les prêts participatifs garantis par l'Etat qui à l'inverse des PGE, sont un outil "qui n'a pas franchement trouvé son marché", selon le rapporteur général du budget, Laurent Saint-Martin. Bercy n'a pas donné de chiffres précis sur leur utilisation.

Les débats ont été à peine plus animés sur un amendement gouvernemental qui permettra de garantir par l'Etat pour 650 millions d'emprunts par la future société chargée de piloter la rénovation des écoles de Marseille concernées par le plan "Marseille en Grand" annoncé par le président de la République. 174 établissements scolaires ont été ciblés.

L'Assemblée avait déjà adopté un amendement gouvernemental accordant 254 millions d'euros pour la rénovation des dites écoles.

"On récompense la mauvaise gestion des élus de Marseille", a regretté le député Charles de Courson (Libertés et Territoires), une position partiellement partagée par l'ex-marcheuse Emilie Cariou.

"Il y a deux poids, deux mesures", a regretté la députée de la Meuse faisant valoir les efforts de communes rurales dans son département pour entretenir et garder leurs établissements scolaires.

Il est "hallucinant" qu'une agglomération comme Marseille ne puisse "pas maintenir ses écoles", convenant toutefois qu'il ne revenait "pas aux enfants de Marseille de payer la gestion hasardeuse" des élus de la cité phocéenne.

Se résumant à un dialogue entre MM. Dussopt et Saint-Martin d'un côté, et Charles de Courson de l'autre, pilier inoxydable de toutes les débats budgétaires, l'Assemblée a également adopté une réforme du droit public financier avec à la clef un changement du régime de la responsabilité financière des gestionnaires publics, par exemple les comptables.

Cette réforme en germe depuis une quinzaine d'années, est présentée comme "historique" par M. Saint-Martin.

grd/ao

Afp le 13 nov. 21 à 00 30.